



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



N° 85F0033MIF au catalogue — N° 012

ISSN : 1496-4570

ISBN : 0-662-72856-4

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime

2004

par Maire Gannon et Andrea Taylor-Butts

Centre canadien de la statistique juridique
19^e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 613-951-9023 San frais : 1-800-387-2231



 Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (Service d'appel interurbain sans frais 1-800-387-2231, téléphone: 613-951-9023, fax : 613-951-6615).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

| | |
|---|--|
| Service national de renseignements | 1-800-263-1136 |
| Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| Renseignements concernant le Programme des services de dépôt | 1-800-700-1033 |
| Télécopieur pour le Programme des services de dépôt | 1-800-889-9734 |
| Renseignements par courriel | infostats@statcan.ca |
| Site Web | www.statcan.ca |

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 85F0033MIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime

2004

par Maire Gannon et Andrea Taylor-Butts,
Canada Centre Canadien de la statistique juridique, Statistique Canada □ □

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Novembre 2006

N° 85F0033MIF au catalogue, n° 12

ISSN : 1496-4570

ISBN : 0-662-72856-4

Périodicité : hors série

Ottawa

This publication is available in english upon request (catalogue no. 85F0033MIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Préface

Cette série de profils présente des analyses de divers sujets et questions liés à la victimisation, à la criminalité, et aux perceptions de la criminalité et du système de justice par le public. Les données servant à établir les profils proviennent en grande partie de l'Enquête sociale générale sur la victimisation. Le cas échéant, d'autres sources de données, comme le Recensement de la population et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire, sont utilisées.

Les sujets examinés au moyen de cette série comprennent, notamment, la victimisation et la criminalité dans les territoires canadiens; l'utilisation de mesures de prévention du crime par les Canadiens; et la victimisation des Canadiens âgés. Il s'agit d'une série unique, qui est d'une importance particulière pour les personnes qui doivent planifier, élaborer, administrer et évaluer des programmes et des projets en matière de justice, ou pour toute personne qui s'intéresse au système de justice canadien.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Faits saillants | 6 |
| Introduction | 7 |
| Utilisation par les Canadiens de mesures de protection et de précaution | 8 |
| Incidence des caractéristiques personnelles et du ménage sur le recours aux mesures de prévention du crime | 9 |
| Recours aux mesures de prévention du crime et perceptions de la criminalité et de problèmes sociaux dans le quartier | 16 |
| Analyse à plusieurs variables : définition des facteurs indépendants de prédiction du recours aux mesures de prévention | 18 |
| Résumé | 20 |
| Méthodes | 21 |
| Bibliographie | 22 |
| Notes | 23 |
| Index cumulatif | 24 |

Faits saillants

- Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004, un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes ont habituellement recours à des mesures de précaution afin de se protéger ou de protéger leurs biens contre des actes criminels. Plus précisément, près de 6 Canadiens sur 10 verrouillaient systématiquement les portes de leur voiture par mesure de sécurité lorsqu'ils étaient seuls, et 4 sur 10 d'entre eux déterminaient habituellement leur trajet en fonction de leur sécurité ou vérifiaient qu'aucun intrus ne se trouvait à l'intérieur de leur voiture avant d'y monter lorsqu'ils étaient seuls.
- Tout au long de leur vie, un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes prendront également des mesures afin de se protéger et de protéger leurs biens contre des actes criminels. Environ 1 Canadien sur 3 a déclaré avoir changé, à un certain moment de sa vie, ses habitudes ou activités, ou avoir évité de fréquenter certains endroits (35 %); avoir installé un dispositif antivol ou un détecteur de mouvements (34 %); et avoir installé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité (31 %) à titre de mesure de prévention du crime.
- Les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer qu'elles avaient utilisé des mesures de protection au cours de leur vie, et elles étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à prendre habituellement des mesures de précaution contre la victimisation criminelle. À titre d'exemple, les femmes étaient cinq fois plus enclines que les hommes à rester à la maison en soirée ou la nuit par crainte de sortir seules, et elles étaient environ deux fois plus susceptibles de vérifier qu'aucun intrus ne se trouvait à l'intérieur de leur voiture avant d'y monter lorsqu'elles étaient seules.
- En général, les personnes qui avaient été victimes d'un crime au cours des 12 mois précédant l'ESG de 2004 étaient proportionnellement plus nombreuses que celles n'ayant pas été victimes à avoir eu recours à des mesures de prévention du crime. De surcroît, l'utilisation de stratégies de prévention du crime augmentait en fonction du nombre d'incidents de victimisation.
- Un niveau de scolarité et un revenu élevés figuraient également parmi les caractéristiques personnelles associées au recours à des mesures de prévention du crime.
- L'utilisation de stratégies de prévention du crime était généralement plus courante chez les citadins que chez les résidents de régions rurales. Toutefois les résidents ruraux étaient proportionnellement plus nombreux à s'être déjà procuré un chien ou une arme à feu afin de se protéger ou de protéger leurs biens contre des actes criminels.
- Les personnes qui croyaient que la criminalité dans leur quartier avait augmenté durant les cinq années précédentes; celles qui croyaient que le taux de criminalité de leur quartier était plus élevé que les taux ailleurs au Canada; et celles qui ont indiqué qu'il y avait de nombreux problèmes sociaux dans leur quartier étaient plus susceptibles d'avoir recours à des mesures de prévention du crime que les personnes n'ayant pas indiqué ces réponses.

Introduction

Note : Dans tout le présent rapport, l'expression « mesures de prévention du crime » est utilisée dans un sens général; elle comprend toutes les mesures de protection prises au cours de la vie ainsi que les mesures de précaution prises habituellement.

L'exposition des personnes aux actes criminels, que ce soit directement comme victimes ou indirectement au moyen de reportages dans les médias et d'expériences de membres de leur famille, d'amis et de connaissances, peut varier considérablement. De même, la réaction des gens à la criminalité, leur crainte de la criminalité et leur perception du risque de victimisation dépendent de leurs propres expériences et caractéristiques personnelles, des caractéristiques de leur ménage ainsi que des quartiers où ils habitent. Au moyen de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 sur la victimisation, on peut examiner les diverses mesures de prévention prises par les Canadiens pour se protéger ou protéger leurs biens contre des actes criminels.

Les façons de prévenir la victimisation criminelle peuvent être regroupées en deux grandes catégories : la prévention du crime au moyen du développement social et les stratégies de prévention du crime fondées sur la situation. Les stratégies de prévention du crime au moyen du développement social tiennent compte des facteurs contextuels, comme les facteurs sociaux, économiques et culturels, qui sont liés à la criminalité et la victimisation, et elles ont pour objet de prévenir le crime en éliminant ses causes profondes (Stratégie nationale pour la prévention du crime, 2002). Les mesures de prévention du crime fondées sur la situation comprennent une vaste gamme de pratiques et d'activités visant principalement à réduire la victimisation criminelle en limitant les occasions de commettre des crimes et en rendant les comportements criminels moins attrayants, ainsi qu'en augmentant le risque d'arrestation des auteurs (Centre national de prévention du crime, 2000). C'est sur le recours à ses dernières stratégies de prévention du crime que porte l'ESG.

En plus de servir à examiner les types de stratégies employées, l'ESG donne également une idée des personnes qui sont les plus susceptibles d'avoir recours à des mesures de prévention du crime pour accroître leur sécurité personnelle. Les résultats indiquent que les caractéristiques personnelles, comme le sexe et le revenu personnel, ainsi que les caractéristiques du ménage, comme le type de logement, peuvent jouer un rôle déterminant dans le choix des stratégies de prévention du crime qu'utilisent les gens. Toutefois, les caractéristiques du quartier perçues, notamment les perceptions de la criminalité, ont toujours le plus gros impact sur le recours général aux mesures de prévention. En effet, les personnes qui croyaient que la criminalité avait augmenté dans leur quartier et celles qui croyaient que le taux de

Encadré 1 Types de mesures de prévention du crime

On a interrogé les répondants de l'Enquête sociale générale (ESG) sur les mesures qu'ils prenaient pour se protéger contre des actes criminels. Ces mesures ont été classées dans deux catégories : toute mesure prise à un moment durant la vie, ou « mesures de protection prises au cours de la vie », et les mesures employées régulièrement, ou « mesures de précaution prises habituellement ».

Mesures de protection prises au cours de la vie :

Dans l'ESG, on a demandé aux répondants s'ils avaient déjà pris, à un moment durant leur vie, l'un des moyens suivants pour se protéger ou protéger leurs biens contre des actes criminels : avoir changé leurs habitudes ou activités, ou encore évité de fréquenter certains endroits; avoir posé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité; avoir installé un dispositif antivol ou un système d'éclairage détecteur de mouvements; avoir suivi un cours d'autodéfense; avoir changé leur numéro de téléphone; s'être procuré un chien; s'être procuré une arme à feu; ou avoir déménagé ou changé de résidence.

Mesures de précaution prises habituellement :

On a également demandé aux répondants s'ils prenaient habituellement l'une des précautions suivantes pour se sentir davantage en sécurité face à la criminalité : emporter avec eux quelque chose pour donner l'alerte ou pour se défendre; verrouiller les portes de leur voiture par mesure de sécurité lorsqu'ils étaient seuls; vérifier qu'aucun intrus ne se trouvait à l'intérieur de leur voiture avant d'y monter lorsqu'ils étaient seuls; déterminer leur trajet en fonction de leur sécurité; ou rester à la maison en soirée ou la nuit parce qu'ils avaient peur de sortir seuls.

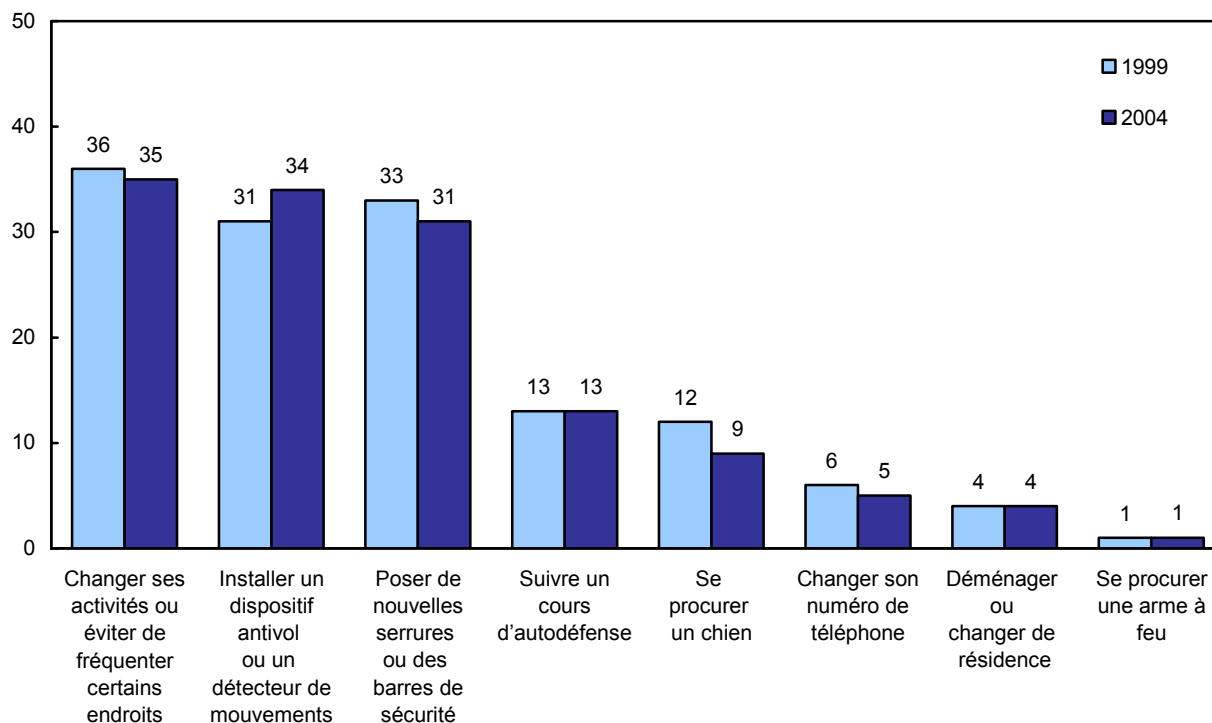
criminalité y était plus élevé comparativement aux autres régions du Canada étaient les plus susceptibles de recourir à des mesures de prévention du crime. Dans l'ensemble, ces constatations concernant l'utilisation de mesures de prévention par les Canadiens étaient semblables aux résultats obtenus lors du dernier cycle de l'enquête mené il y a cinq ans, soit en 1999.

Utilisation par les Canadiens de mesures de protection et de précaution

Les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004 révèlent que, en ce qui concerne les mesures de protection prises au cours de la vie, les Canadiens étaient plus susceptibles d'avoir changé leurs habitudes ou activités, ou évité de fréquenter certains endroits (35 %), d'avoir installé un dispositif antivol ou un détecteur de mouvements (34 %) et d'avoir posé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité (31 %) (figure 1). Par contre, ils étaient moins susceptibles d'avoir utilisé des mesures plus extrêmes, notamment avoir changé leur numéro de téléphone (5 %), avoir déménagé ou changé de résidence (4 %) et s'être procuré une arme à feu (1 %). Ces résultats sont semblables à ceux obtenus lors du dernier cycle de l'ESG sur la victimisation, qui a été mené en 1999.

Figure 1
Le fait de changer ses activités ou d'éviter de fréquenter certains endroits compte parmi les mesures de protection prises au cours de la vie les plus courantes, 1999 et 2004

% de personnes ayant pris des mesures de protection au cours de la vie



Note : En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages peut dépasser 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999 et 2004.

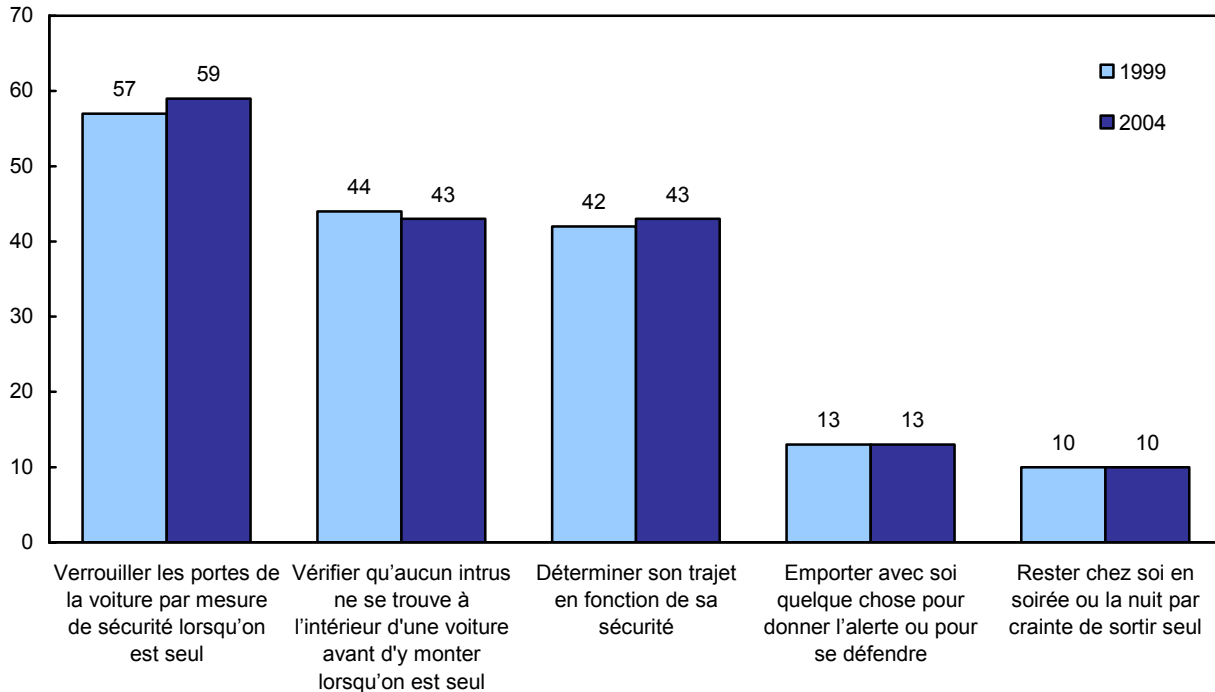
Les mesures de précaution prises habituellement étaient plus courantes que les mesures de protection prises au cours de la vie. Près de 6 personnes sur 10 verrouillaient systématiquement les portes de leur voiture par mesure de sécurité lorsqu'elles étaient seules dans la voiture, alors qu'une proportion égale de personnes (43 % dans les deux cas) déterminaient régulièrement leur trajet en fonction de leur sécurité ou vérifiaient qu'aucun intrus ne se trouvait à l'intérieur de leur voiture avant d'y monter lorsqu'elles étaient seules (figure 2). Comme pour les mesures déjà prises au cours de la vie, les

mesures prises habituellement qui étaient plus extrêmes étaient moins souvent utilisées. Plus précisément, seulement 1 répondant sur 10 a déclaré rester à la maison en soirée ou la nuit par crainte de sortir seul.

Figure 2

Environ 6 personnes sur 10 verrouillent systématiquement les portes de leur voiture par mesure de sécurité lorsqu'elles sont seules, 1999 et 2004

% de personnes ayant pris habituellement des mesures de précaution



Note : En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages peut dépasser 100.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1999 et 2004.

En outre, les Canadiens qui se sont dits inquiets de leur sécurité personnelle étaient plus susceptibles que les personnes qui n'ont pas exprimé ces sentiments d'avoir recours à des stratégies de prévention afin de se protéger contre les actes criminels. Plus précisément, environ 9 personnes sur 10 qui ont indiqué qu'elles étaient plutôt ou très insatisfaites de leur sécurité personnelle avaient pris une mesure quelconque de protection au cours de leur vie, comparativement aux deux tiers des personnes qui étaient plutôt ou très satisfaites de leur sécurité personnelle. De même, le recours aux mesures de précaution prises habituellement était également plus élevé chez les répondants qui ont indiqué qu'ils étaient insatisfaites de leur sécurité personnelle face à la criminalité que chez les répondants qui étaient généralement satisfaits de leur sécurité personnelle (92 % contre 76 %).

Incidence des caractéristiques personnelles et du ménage sur le recours aux mesures de prévention du crime

Caractéristiques personnelles

La probabilité qu'une personne prenne des mesures de prévention ou modifie son comportement et son mode de vie pour prévenir la victimisation criminelle dépend souvent de ses caractéristiques démographiques et personnelles. Plus particulièrement, les activités et les comportements visant à réduire le risque de victimisation étaient plus courants chez les femmes, les victimes récentes d'actes criminels¹ et les personnes instruites (tableau 1).

Tableau 1
Mesures de prévention du crime prises pour se protéger ou protéger ses biens, selon les caractéristiques personnelles, 2004

| | Mesures de protection ¹ | Mesures de précaution ² |
|---|--|------------------------------------|
| | Pourcentage de la population de 15 ans ou plus | |
| Total | 66 | 76 |
| Sexe | | |
| Femme | 68 | 88 |
| Homme | 64 | 65 |
| Âge | | |
| 15 à 24 ans | 63 | 74 |
| 25 à 34 ans | 66 | 75 |
| 35 à 44 ans | 70 | 75 |
| 45 à 54 ans | 69 | 75 |
| 55 à 64 ans | 68 | 80 |
| 65 ans et plus | 60 | 81 |
| État matrimonial | | |
| En union libre | 67 | 69 |
| Marié(e) | 68 | 78 |
| Séparé(e) ou divorcé(e) | 68 | 79 |
| Célibataire | 64 | 74 |
| Veuf ou veuve | 55 | 81 |
| Niveau de scolarité | | |
| Aucun diplôme d'études secondaires | 56 | 74 |
| Diplôme d'études secondaires | 64 | 78 |
| Études postsecondaires partielles ou diplôme d'études collégiales | 70 | 77 |
| Diplôme d'études universitaires | 71 | 78 |
| Revenu personnel | | |
| Moins de 15 000 \$ | 62 | 79 |
| 15 000 \$ à 29 999 \$ | 65 | 79 |
| 30 000 \$ à 39 999 \$ | 68 | 76 |
| 40 000 \$ à 59 999 \$ | 71 | 74 |
| 60 000 \$ et plus | 73 | 70 |
| Statut d'immigrant | | |
| Immigrant | 62 | 80 |
| Non-immigrant | 67 | 75 |
| Statut d'Autochtone | | |
| Autochtone | 69 | 78 |
| Non-Autochtone | 66 | 76 |
| Minorités visibles | | |
| Membre de minorité visible | 61 | 82 |
| Personne n'appartenant pas à une minorité visible | 67 | 75 |
| Activités en soirée (nombre par mois) | | |
| Moins de 10 | 60 | 78 |
| 10 à 19 | 68 | 78 |
| 20 à 29 | 69 | 76 |
| 30 et plus | 68 | 74 |
| Victimisation dans les 12 mois précédents | | |
| Aucun incident de victimisation | 61 | 75 |
| Total des incidents de victimisation | 79 | 80 |
| 1 | 74 | 79 |
| 2 | 84 | 82 |
| 3 ou plus | 87 | 83 |

1. Les mesures de protection prises au cours de la vie pour prévenir le crime comprennent les suivantes : changer ses activités ou éviter de fréquenter certains endroits; poser de nouvelles serrures ou des barres de sécurité; installer un dispositif antivol ou un système d'éclairage détecteur de mouvements; suivre un cours d'autodéfense; changer son numéro de téléphone; se procurer un chien; se procurer une arme à feu, ou déménager ou changer de résidence.
2. Les mesures de précaution prises habituellement pour se protéger contre les actes criminels comprennent les suivantes : emporter avec soi quelque chose pour donner l'alerte ou pour se défendre; verrouiller systématiquement les portes de la voiture par mesure de sécurité lorsqu'on est seul; vérifier qu'aucun intrus ne se trouve à l'intérieur d'une voiture avant d'y monter lorsqu'on est seul; déterminer son trajet en fonction de sa sécurité; ou rester à la maison le soir par crainte de sortir seul.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Les femmes ont plus souvent recours à des mesures de prévention du crime

Un examen des mesures déjà prises au cours de la vie révèle que les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes de prendre de telles mesures pour se protéger contre des actes criminels. Plus précisément, elles étaient plus susceptibles d'avoir changé leur numéro de téléphone à un moment donné (7 % contre 3 % des hommes), de s'être procuré un chien (11 % contre 8 %) et d'avoir déménagé ou changé de résidence (5 % contre 3 %). En outre, une plus forte proportion de femmes s'étaient retirées physiquement de situations dangereuses en changeant leurs activités ou en évitant de fréquenter certains endroits (40 % contre 31 % des hommes). On n'a relevé aucune différence entre les sexes quant aux activités visant à protéger le domicile contre des intrus, par exemple poser de nouvelles serrures ou installer un dispositif antivol (32 % des femmes et 31 % des hommes).

En outre, lorsqu'on a interrogé les femmes au sujet de cinq types de mesures qu'elles prenaient habituellement, une beaucoup plus grande proportion d'entre elles ont indiqué avoir utilisé les cinq mesures, comparativement aux hommes. Par exemple, environ trois quarts (74 %) des femmes ont déclaré qu'elles verrouillaient les portes de leur voiture par mesure de sécurité lorsqu'elles étaient seules, comparativement à moins de la moitié des hommes (44 %). De même, plus de la moitié des femmes (57 %) vérifiaient qu'aucun intrus ne se trouvait à l'intérieur de leur voiture avant d'y monter lorsqu'elles étaient seules, contre 29 % seulement des hommes. Les femmes étaient également cinq fois plus susceptibles que les hommes de rester à la maison en soirée ou la nuit parce qu'elles avaient peur de sortir seules (16 % contre 3 %). De nouveau, ces résultats sont semblables aux résultats de l'ESG de 1999.

Un facteur qui pourrait expliquer le plus grand recours à des mesures de prévention chez les femmes peut tenir à leurs niveaux de crainte plus élevés par rapport aux hommes. En 2004, les femmes étaient plus de deux fois plus susceptibles que les hommes d'indiquer qu'elles ne se sentaient pas en sécurité face à la criminalité lorsqu'elles marchaient seules dans leur quartier quand il faisait noir². Elles étaient également plus susceptibles que les hommes de dire qu'elles ne se sentaient pas en sécurité face à la criminalité lorsqu'elles utilisaient seules les transports en commun quand il faisait noir³ (58 % contre 29 %) et lorsqu'elles étaient seules chez elles en soirée ou la nuit (27 % contre 12 %).

Les Canadiens plus âgés ne sont pas plus enclins à utiliser des mesures de prévention

En dépit d'une période essentiellement plus longue pendant laquelle elles pourraient avoir déjà pris des mesures de prévention du crime, les personnes de 65 ans et plus ne sont proportionnellement pas plus nombreuses que les adultes plus jeunes à avoir pris des mesures de protection au cours de leur vie. En fait, la proportion de personnes plus âgées qui avaient déjà changé leurs activités ou évité de fréquenter certains endroits pour réduire le risque de victimisation était près de la moitié de celle des personnes de 25 à 44 ans (23 % contre 40 %). De plus, les personnes âgées étaient proportionnellement trois fois moins nombreuses à avoir suivi un cours d'autodéfense que les 15 à 24 ans, qui ont affiché la plus grande proportion (6 % contre 19 %).

La seule mesure de précaution prise habituellement qui était plus souvent employée par les adultes plus âgés consistait à rester chez soi en soirée ou la nuit par crainte de sortir seul (15 % contre 11 % des personnes de 55 à 64 ans et 9 % des 35 à 54 ans). Cette constatation est conforme aux résultats de l'ESG de 1999.

Les personnes qui ont été victimes d'un crime durant les 12 mois précédents sont plus susceptibles d'utiliser des mesures de prévention du crime

De façon générale, les personnes ayant été victimes d'un crime durant les 12 mois précédant l'ESG de 2004 étaient proportionnellement plus nombreuses que celles qui ne l'avaient pas été à avoir utilisé des mesures de protection au cours de leur vie. C'était tout particulièrement le cas lorsqu'il s'agissait de changer ses activités ou d'éviter de fréquenter certains endroits, et de poser de nouvelles serrures ou des barres de sécurité. Plus de la moitié des victimes (52 %) ont indiqué qu'elles avaient modifié leurs activités à un moment quelconque dans leur vie pour prévenir la victimisation, comparativement à 29 %

des non-victimes. Poser de nouvelles serrures ou des barres de sécurité était une mesure prise au moins une fois par 42 % des victimes, mais seulement 27 % des non-victimes. L'enquête ne permet pas de déterminer si ces mesures avaient été prises avant les expériences de victimisation des répondants ou par suite de leur victimisation.

Les victimes ont aussi déclaré une plus grande utilisation de mesures prises habituellement, sauf pour ce qui est de rester à la maison en soirée ou la nuit pour éviter d'être victimisés. Dans ces cas, les victimes et les non-victimes étaient tout aussi susceptibles d'utiliser cette mesure (10 % les deux).

Le recours à des stratégies de prévention augmente parallèlement au nombre d'incidents de victimisation. Par exemple, 45 % des répondants qui avaient été victimisés une seule fois durant l'année précédant l'ESG de 2004 ont déclaré qu'ils avaient changé leurs activités au cours de leur vie à titre de mesure de protection. Cette proportion atteignait 65 % chez ceux qui avaient été victimisés trois fois ou plus au cours de la même période de 12 mois. Toutefois, il n'y avait pas de différence entre les répondants qui avaient été victimisés une seule fois et ceux qui l'avaient été plus d'une fois quant aux probabilités d'installer un dispositif antivol ou un détecteur de mouvements, et de verrouiller systématiquement les portes de leur voiture par mesure de sécurité lorsqu'ils étaient seuls.

Le statut socioéconomique est lié à l'utilisation de mesures de précaution

On a également déterminé que les indicateurs du statut socioéconomique, comme le niveau de scolarité et le revenu personnel, sont liés à la prise de mesures de protection et de précaution. Comme on l'a constaté lors de l'ESG précédente sur la victimisation (Ogg, 2001), des niveaux de scolarité plus élevés accroissent généralement la probabilité que des mesures de prévention du crime soient prises. En particulier, les personnes qui avaient fait des études universitaires étaient proportionnellement les plus nombreuses à s'être déjà retirées physiquement de certains endroits pour accroître leur sécurité personnelle. Quatre personnes sur 10 qui étaient titulaires d'un diplôme universitaire avaient changé leurs activités ou évité de fréquenter certains endroits, comparativement à 26 % des personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires. L'installation au domicile de dispositifs de sécurité, comme des serrures, des barres de sécurité, des dispositifs antivol ou des détecteurs de mouvements, était aussi plus courante chez les personnes plus instruites.

La seule mesure de précaution qui était utilisée plus souvent par ceux qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires consistait à rester à la maison en soirée ou la nuit (13 % contre 8 % des diplômés d'université).

Lorsque les répondants ont été interrogés au sujet des stratégies de protection qu'ils avaient déjà adoptées au cours de leur vie, ceux qui avaient un revenu personnel plus élevé étaient les plus susceptibles de déclarer qu'ils avaient changé leurs activités, installé de nouvelles serrures ou un dispositif antivol et suivi un cours d'autodéfense. En particulier, la proportion ayant installé un dispositif antivol ou un détecteur de mouvements augmentait parallèlement au revenu personnel. Un peu plus du quart des répondants touchant un revenu de moins de 15 000 \$ avaient installé un dispositif antivol, comparativement à 34 % des répondants ayant un revenu de 30 000 \$ à 39 000 \$, à 39 % de ceux qui touchaient un revenu de 40 000 \$ à 59 999 \$, et à 45 % de ceux dont le revenu s'élevait à 60 000 \$ ou plus.

En dépit du fait que les répondants touchant des revenus plus élevés étaient proportionnellement plus nombreux à avoir déjà eu recours à des stratégies de protection, ils étaient moins susceptibles de prendre habituellement des mesures pour se protéger ou pour protéger leurs biens. Les répondants touchant un revenu de moins de 30 000 \$ étaient les plus susceptibles de verrouiller systématiquement les portes de leur voiture par mesure de sécurité lorsqu'ils étaient seuls, de vérifier qu'aucun intrus ne se trouvait à l'intérieur de leur voiture avant d'y monter lorsqu'ils étaient seuls et de rester à la maison en soirée ou la nuit.

Les différences entre le recours aux mesures prises au cours de la vie et aux mesures prises habituellement selon le niveau de revenu personnel peuvent s'expliquer en partie par la disponibilité de

ressources financières. Dans certains cas, la mise en place de mesures de protection au cours de la vie, comme l'achat d'un système d'alarme ou l'installation de barres de sécurité, nécessite des ressources financières. Par contraste, les mesures de précaution prises habituellement consistent souvent en des comportements qui entraînent peu ou point de dépenses, comme rester chez soi en soirée ou la nuit par crainte de sortir seul. En outre, l'installation de barres de sécurité, de dispositifs antivol ou de détecteurs de mouvements est plus susceptible d'être entreprise par les personnes qui possèdent leur logement, lesquelles peuvent aussi disposer de ressources financières plus importantes.

Les personnes mariées et celles qui sont séparées ou divorcées sont plus enclines à protéger leur domicile

Les personnes actuellement mariées ou qui ont déjà été mariées sont proportionnellement plus nombreuses à apporter des modifications à leur domicile pour prévenir les actes criminels, c'est-à-dire à renforcer la cible. Plus précisément, l'installation de dispositifs antivol ou de détecteurs de mouvements était la plus courante chez les personnes mariées (40 %), alors que l'installation de nouvelles serrures ou de barres de sécurité était la plus courante tant chez les personnes mariées que chez les personnes légalement séparées ou divorcées (35 % dans les deux cas).

Les personnes seules étaient plus susceptibles d'avoir déjà suivi un cours d'autodéfense, alors que les personnes veuves, qui sont souvent plus âgées, étaient plus susceptibles de rester habituellement chez elles en soirée ou la nuit par crainte de sortir seules. On a noté peu d'autres différences importantes selon l'état matrimonial pour ce qui est de l'utilisation d'autres mesures de précaution.

Les Autochtones sont plus susceptibles que les non-Autochtones d'utiliser des mesures de prévention du crime

Selon l'ESG de 2004, les Autochtones étaient proportionnellement plus nombreux que les non-Autochtones à avoir fait l'objet d'un crime (40 % contre 28 %), et ils étaient proportionnellement trois fois plus nombreux que les personnes non autochtones à avoir été victimes d'un crime avec violence (Brzozowski, Taylor-Butts et Johnson, 2006). De même, le statut d'Autochtone était aussi étroitement lié au recours à des stratégies de protection et de précaution. En particulier, la proportion d'Autochtones qui avaient déjà changé leur numéro de téléphone était plus du double de la proportion de non-Autochtones (13 % contre 5 %). Les mesures de précaution prises habituellement étaient aussi plus courantes dans la population autochtone, la plus forte différence étant relevée entre les proportions des deux groupes qui déterminaient leur trajet en fonction de leur sécurité (49 % contre 43 %).

Le renforcement de la cible est cependant une mesure moins courante dans la population autochtone. En fait, l'installation de dispositifs antivol ou de détecteurs de mouvements était plus souvent employée par les non-Autochtones (34 % contre 22 %). Ce résultat peut tenir au fait que les non-Autochtones ont, en moyenne, un revenu plus élevé et qu'ils sont plus susceptibles de posséder leur logement que les Autochtones (Statistique Canada, 2001).

Les membres de minorités visibles et les immigrants sont plus susceptibles de prendre habituellement des mesures de précaution⁴

On a noté très peu de différences entre les membres de minorités visibles et les personnes n'appartenant pas à un de ces groupes pour ce qui est de la probabilité de prendre des mesures de protection au cours de la vie. Toutefois, les membres de minorités visibles étaient beaucoup plus susceptibles de prendre habituellement des mesures de précaution. Plus précisément, ils étaient 2,0 fois plus enclins à rester à la maison en soirée ou la nuit, 1,7 fois aussi susceptibles d'emporter avec eux quelque chose pour se défendre et 1,4 fois plus susceptibles de déterminer leur trajet en fonction de leur sécurité. Ce résultat peut être attribuable en partie à leurs niveaux de crainte plus élevés comparativement aux personnes n'appartenant pas à une minorité visible. Selon l'ESG, les membres de minorités visibles étaient moins susceptibles que les autres répondants de déclarer se sentir en sécurité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur quartier quand il faisait noir (84 % contre 90 %).

Même si la prise de mesures de prévention du crime affichait peu de différence entre les immigrants et les Canadiens de naissance, les immigrants étaient moins susceptibles que leurs homologues nés au Canada de changer leurs activités ou d'éviter de fréquenter certains endroits (32 % contre 36 %). Par contre, les immigrants étaient plus susceptibles que les Canadiens de naissance de déterminer habituellement leur trajet en fonction de leur sécurité (50 % contre 41 %) et de rester régulièrement à la maison en soirée ou la nuit par crainte de sortir seuls (15 % contre 8 %).

Caractéristiques du ménage

Même si la décision d'adopter des stratégies de protection est souvent liée aux caractéristiques personnelles, le recours aux stratégies de prévention du crime affiche de fortes différences selon les caractéristiques du ménage, comme l'emplacement du logement, le fait pour l'occupant de posséder ou de louer son logement et le type de logement (tableau 2). En particulier, la caractéristique du ménage la plus courante était l'emplacement du logement, c'est-à-dire si le logement était ou non situé en milieu urbain.

Tableau 2
Mesures de prévention du crime prises pour se protéger ou protéger ses biens, selon les caractéristiques du ménage, 2004

| | Mesures de protection ¹ | Mesures de précaution ² |
|--|--|------------------------------------|
| | Pourcentage de la population de 15 ans ou plus | |
| Total | 66 | 76 |
| Région de la résidence | | |
| Urbaine | 68 | 79 |
| Rurale | 58 | 68 |
| Type de résidence | | |
| Appartement | 58 | 79 |
| Autre | 63 | 73 |
| Maison jumelée, maison en rangée ou duplex | 66 | 80 |
| Maison individuelle | 68 | 75 |
| Taille du ménage | | |
| 1 personne | 62 | 77 |
| 2 personnes | 68 | 78 |
| 3 personnes | 66 | 75 |
| 4 personnes et plus | 67 | 75 |
| Propriété de la résidence | | |
| Propriétaire-occupant | 69 | 76 |
| Locataire | 59 | 77 |
| Durée de résidence | | |
| Moins de 1 an | 65 | 76 |
| 1 an à moins de 3 ans | 66 | 77 |
| 3 ans à moins de 5 ans | 68 | 76 |
| 5 ans à moins de 10 ans | 68 | 77 |
| 10 ans ou plus | 66 | 76 |

1. Les mesures de protection prises au cours de la vie pour prévenir le crime comprennent les suivantes : changer ses activités ou éviter de fréquenter certains endroits; poser de nouvelles serrures ou des barres de sécurité; installer un dispositif antivol ou un système d'éclairage détecteur de mouvements; suivre un cours d'autodéfense; changer son numéro de téléphone; se procurer un chien; se procurer une arme à feu, ou déménager ou changer de résidence.

2. Les mesures de précaution prises habituellement pour se protéger contre les actes criminels comprennent les suivantes : emporter avec soi quelque chose pour donner l'alerte ou pour se défendre; verrouiller systématiquement les portes de la voiture par mesure de sécurité lorsqu'on est seul; vérifier qu'aucun intrus ne se trouve à l'intérieur d'une voiture avant d'y monter lorsqu'on est seul; déterminer son trajet en fonction de sa sécurité; ou rester à la maison le soir par crainte de sortir seul.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

La résidence en milieu urbain est associée à l'utilisation de stratégies de prévention du crime

Comparativement aux personnes vivant en milieu rural, les citadins affichent généralement des niveaux plus élevés de victimisation avec violence et de victimisation du ménage, et comme on pourrait s'y attendre, ils manifestent une plus grande crainte de la criminalité. Par conséquent, il n'est pas étonnant que les personnes qui habitent en milieu urbain soient plus susceptibles d'avoir recours à des mesures de prévention du crime que les habitants des régions rurales. À titre d'exemple, en 2004, 62 % des citadins ont indiqué qu'ils verrouillaient systématiquement les portes de leur voiture par mesure de sécurité lorsqu'ils étaient seuls, comparativement à 48 % des résidents ruraux. D'autres différences importantes entre les citadins et les résidents ruraux ont été observées dans le cas de comportements d'évitement, notamment avoir déjà changé ses activités ou évité de fréquenter certains endroits (37 % contre 27 %), et demeurer habituellement chez soi en soirée ou la nuit par crainte de sortir seul (11 % contre 5 %). L'installation de nouvelles serrures ou de barres de sécurité était aussi une pratique beaucoup plus courante chez les citadins (34 %) que chez les résidents ruraux (23 %).

Même si la prise de mesures de prévention était presque toujours plus courante dans les régions urbaines, il y avait deux exceptions. Les résidents ruraux étaient plus susceptibles de s'être déjà procuré un chien ou une arme à feu pour se protéger ou protéger leurs biens contre des actes criminels. Ces résultats pourraient témoigner de différences d'ordre culturel entre les régions urbaines et les régions rurales, celles-ci découlant de l'usage traditionnel d'armes à feu ou de chiens par les fermiers pour protéger leur bétail contre d'autres animaux.

Les modifications du domicile à caractère sécuritaire sont plus courantes chez les propriétaires-occupants, les personnes qui occupent une maison individuelle et celles qui occupent leur logement depuis longtemps

Plus du tiers (34 %) des propriétaires-occupants avaient installé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité, comparativement à 26 % des locataires. La différence était encore plus marquée en ce qui concerne les systèmes d'alarme ou de détecteurs de mouvements; dans ces cas, les propriétaires-occupants étaient proportionnellement plus de 2,5 fois plus nombreux à avoir pris cette mesure de renforcement de la cible. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les locataires sont moins portés que les propriétaires-occupants à renforcer la cible. Entre autres, ils pourraient avoir un moins grand besoin de prendre ces mesures, être limités dans leur capacité de modifier leur logement loué et disposer des ressources financières plus modestes.

Plus précisément, les locateurs et les propriétaires-occupants sont normalement responsables d'installer et de maintenir les dispositifs de sécurité. Ainsi, un grand nombre d'immeubles d'appartements ont une entrée à accès contrôlé. Les locataires qui aimeraient prendre leurs propres mesures de sécurité pourraient hésiter à le faire s'ils doivent obtenir la permission avant d'entreprendre de telles modifications à leur résidence. En outre, le revenu personnel moyen des propriétaires-occupants est plus élevé que celui des locataires, ce qui signifie que les locataires pourraient plus difficilement se permettre ce genre de dépenses que les propriétaires-occupants.

Étant donné que le taux de propriétaires-occupants est le plus élevé pour les maisons individuelles (91 %) et le plus faible pour les appartements (19 %), il n'est pas étonnant que les résidents de maisons individuelles aient été proportionnellement plus de deux fois plus nombreux à avoir installé un dispositif antivol ou un détecteur de mouvements (40 % contre 14 % des résidents d'appartements). Les résidents de maisons individuelles étaient aussi proportionnellement plus nombreux que les autres résidents à avoir déjà installé de nouvelles serrures ou des barres de sécurité pour se protéger contre des actes criminels.

Une plus grande stabilité résidentielle augmente également la probabilité d'un renforcement de la cible. En d'autres mots, plus la durée de la résidence était longue, plus élevé était le pourcentage de personnes ayant installé de nouvelles serrures, des barres de sécurité, un dispositif antivol ou un détecteur de mouvements dans leur maison. Par exemple, 24 % des personnes qui vivaient dans leur maison depuis

moins de 1 an s'étaient procuré un dispositif antiviol, comparativement à 34 % de celles qui y vivaient depuis 3 à 5 ans et à 37 % de celles qui y vivaient depuis 10 ans ou plus.

La taille du ménage a peu d'effet sur l'utilisation de mesures de prévention

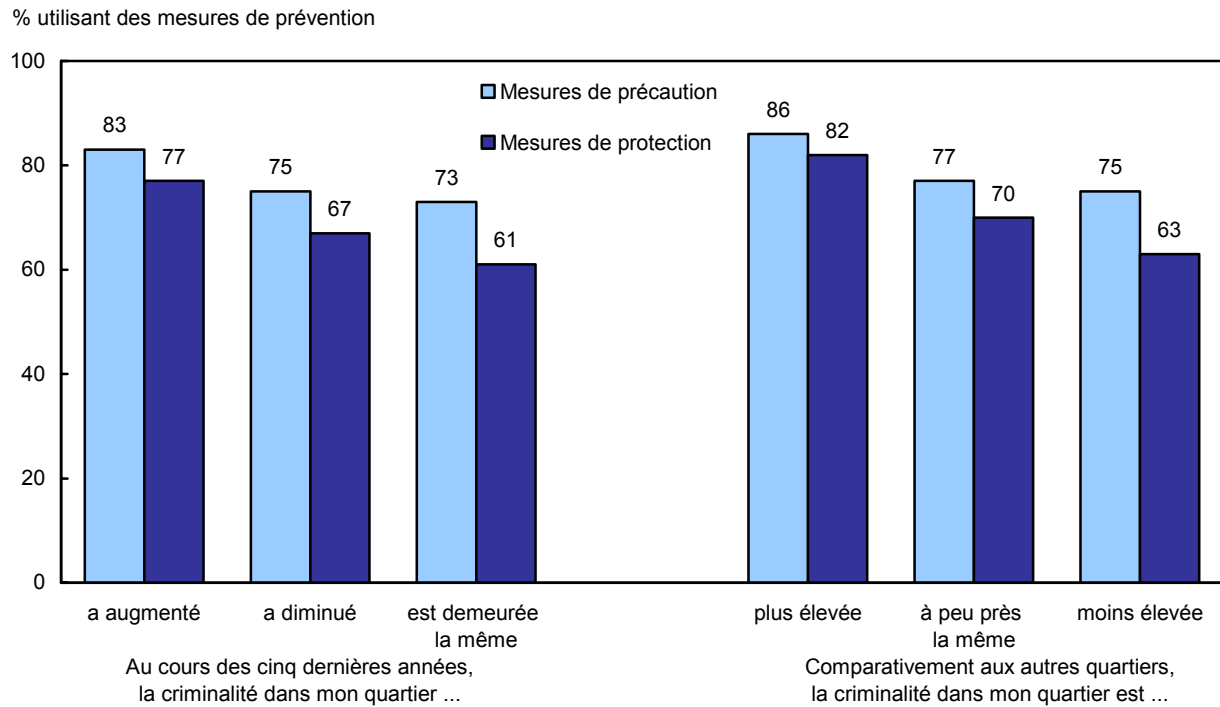
De toutes les caractéristiques du ménage, la taille du ménage a l'incidence la plus faible sur l'utilisation de mesures de prévention. La seule tendance discernable qui a été relevée concernait le fait de rester habituellement chez soi en soirée ou la nuit par crainte de sortir seul. Dans ce cas, les personnes vivant seules étaient les plus susceptibles de rester à la maison, alors que les personnes vivant dans un ménage de quatre membres ou plus étaient les moins susceptibles d'avoir habituellement recours à cette technique d'évitement (15 % contre 8 %).

Recours aux mesures de prévention du crime et perceptions de la criminalité et de problèmes sociaux dans le quartier

Des recherches ont démontré que les perceptions qu'ont les résidents de la criminalité et de problèmes sociaux dans leur quartier peuvent influencer sur leur risque perçu de victimisation criminelle, sur leur crainte de la criminalité et sur leur utilisation subséquente de mesures de prévention des actes criminels (Miethe, 1995).

Dans l'ESG, on a demandé aux répondants s'ils croyaient que le nombre d'actes criminels avait augmenté dans leur quartier au cours des cinq années précédentes. De toutes les caractéristiques personnelles, du ménage et du quartier étudiées, la perception de la criminalité dans le quartier avait l'incidence la plus constante sur l'utilisation de stratégies de prévention du crime (figure 3). Les répondants qui croyaient que la criminalité avait progressé au cours des cinq années précédentes étaient proportionnellement plus nombreux à avoir utilisé des mesures de protection et de précaution pour accroître leur sécurité personnelle. Tout comme on l'a observé en 1999, en 2004, la différence la plus marquée a été relevée pour ce qui est de changer ses activités ou d'éviter de fréquenter certains endroits. Près de la moitié (48 %) des répondants qui croyaient que la criminalité avait augmenté appliquaient cette mesure de protection, comparativement à 29 % de ceux qui croyaient que le taux de criminalité était demeuré inchangé au cours des cinq années précédentes. De même, ceux qui estimaient que le taux de criminalité était plus élevé dans leur quartier que dans les autres régions du Canada étaient les plus susceptibles d'éviter de fréquenter certains endroits et de rester habituellement à la maison en soirée ou la nuit.

Figure 3
Les personnes qui ont une perception négative de la sécurité dans leur quartier sont plus susceptibles d'utiliser des mesures de prévention, 2004



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2004.

On a aussi demandé aux répondants de l'ESG d'indiquer à quel point de mauvaises conditions sociales posaient un problème dans leur quartier. Ces conditions comprennent des soirées et des voisins bruyants, des gens qui flânent dans les rues, des gens qui dorment dans la rue, la présence de déchets, du vandalisme, du harcèlement ou des attaques motivées par l'intolérance raciale, ethnique ou religieuse, la présence de drogues, l'ivresse publique et la prostitution.

Les répondants qui ont mentionné de mauvaises conditions sociales comme des problèmes représentatifs de leur quartier prenaient des mesures de prévention plus souvent que ceux qui ne considéraient pas ces conditions comme problématiques. Ainsi, 87 % des personnes qui croyaient que le vandalisme était un problème dans leur quartier prenaient habituellement une forme quelconque de mesure de précaution, comparativement à 75 % de celles qui n'avaient pas mentionné le vandalisme à titre de problème dans leur quartier.

Analyse à plusieurs variables⁵ : définition des facteurs indépendants de prédiction du recours aux mesures de prévention

L'analyse a fourni le profil des caractéristiques associées à l'utilisation de mesures de prévention du crime, mais elle ne prend pas en considération la corrélation possible entre certains facteurs liés à la personne, au ménage et au quartier. À titre d'exemple, il se peut que le revenu personnel soit lié au niveau de scolarité. Toutefois, la conclusion selon laquelle le revenu personnel a une incidence sur les mesures de prévention du crime ne tient pas compte du fait que le niveau de scolarité pourrait jouer un rôle dans le lien entre le revenu et l'utilisation de mesures de prévention. On a donc effectué une analyse à plusieurs variables pour évaluer l'effet indépendant de certains facteurs dans la prédiction du recours aux stratégies de protection.

Plus précisément, des modèles de régression logistique ont été utilisés pour isoler l'incidence d'un certain nombre de facteurs liés à la personne, au ménage et au quartier sur la mesure de protection au cours de la vie la plus souvent prise — changer ses activités ou éviter de fréquenter certains endroits. Ces facteurs⁶ comprennent les suivants : le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau de scolarité, le revenu, le statut d'immigrant, le statut d'Autochtone, la victimisation, le nombre d'activités en soirée, l'emplacement de la résidence, le type de résidence, la propriété de la résidence, la perception d'une variation des taux de criminalité dans le quartier au fil du temps et la croyance que son quartier affiche un nombre plus élevé de crimes que les autres régions.

Lorsque les effets de tous les autres facteurs sont pris en compte⁷, les facteurs prédictifs indépendants les plus solides de la probabilité d'avoir déjà changé ses activités ou évité de fréquenter certains endroits sont les suivants : la croyance que son quartier affiche un nombre plus élevé de crimes que les autres régions, le fait d'être de sexe féminin et la croyance que les taux de criminalité du quartier ont progressé au fil du temps. Plus précisément, dans le cas des personnes qui croyaient que leur quartier avait un taux de criminalité plus élevé que les autres régions, les probabilités de changer leurs activités ou d'éviter de fréquenter certains endroits étaient deux fois plus élevées que celles des personnes qui n'étaient pas de cet avis. En outre, les probabilités des répondantes étaient de 1,85 fois supérieures à celles des répondants, et les probabilités des personnes qui croyaient que la criminalité avait augmenté dans leur quartier étaient de 1,6 fois supérieures à celles des personnes qui ne partageaient pas cet avis (tableau 3).

En outre, on a déterminé que certains facteurs, comme le fait d'être Autochtone, d'être jeune, d'avoir un niveau de scolarité élevé, de vivre dans une région urbaine et de s'adonner à moins de 10 activités en soirée par mois, accroissaient tous les probabilités qu'une personne ait déjà changé ses activités ou évité de fréquenter certains endroits afin de se protéger contre des actes criminels.

Les résultats du modèle ont aussi révélé qu'après prise en compte de tous les autres facteurs, le fait d'être immigrant ou d'avoir un faible revenu réduisait les probabilités qu'une personne ait déjà changé ses activités ou évité de fréquenter certains endroits afin de se protéger contre des actes criminels.

Encadré 2

Interprétation des rapports de cotes

Un rapport de cotes, qui est une statistique produite au moyen d'une régression logistique, peut servir à déterminer si, toutes choses étant égales par ailleurs, les personnes qui affichent certaines caractéristiques sont plus ou moins susceptibles d'avoir recours à des mesures de protection — c'est-à-dire de changer leurs activités ou d'éviter de fréquenter certains endroits — que les personnes faisant partie d'un autre groupe, soit la catégorie de référence.

Si l'on utilise le fait de changer ses activités ou d'éviter de fréquenter certains endroits comme exemple de mesure de protection, le rapport de cotes est alors interprété de la façon suivante :

Rapport de cotes près de 1,0 : Les probabilités que le sous-groupe utilise la mesure de protection (changer ses activités ou éviter de fréquenter certains endroits) ne sont ni supérieures ni inférieures à celles de la catégorie de référence.

Rapport de cotes supérieur à 1,0 : Les probabilités que le sous-groupe utilise la mesure de protection (changer ses activités ou éviter de fréquenter certains endroits) sont supérieures à celles de la catégorie de référence.

Rapport de cotes inférieur à 1,0 : Les probabilités que le sous-groupe utilise la mesure de protection (changer ses activités ou éviter de fréquenter certains endroits) sont inférieures à celles de la catégorie de référence.

Tableau 3
Facteurs liés au fait de changer ses activités ou d'éviter de fréquenter certains endroits comme mesure de prévention du crime, analyse à plusieurs variables, 2004¹

| Facteur | Rapport de cotes ² |
|--|-------------------------------|
| Sexe | |
| Femme | 1,85*** |
| Homme | référence |
| Âge | |
| 15 à 34 ans | 1,25*** |
| 35 à 54 ans | 1,28*** |
| 55 ans et plus | référence |
| État matrimonial | |
| Célibataire | 0,88** |
| Autre ³ | 0,92 |
| Marié(e) ou vivant en union libre | référence |
| Niveau de scolarité | |
| Diplôme ou certificat d'études postsecondaires | 1,21*** |
| Autre ⁴ | référence |
| Revenu | |
| Moins de 15 000 \$ | 0,76*** |
| 15 000 \$ à 29 999 \$ | 0,78*** |
| 30 000 \$ à 59 999 \$ | 0,84** |
| 60 000 \$ et plus | référence |
| Statut d'Autochtone | |
| Autochtone | 1,42** |
| Non-Autochtone | référence |
| Statut d'immigrant | |
| Immigrant | 0,83** |
| Non-immigrant | référence |
| Activités en soirée (nombre par mois) | |
| Moins de 10 | 0,87** |
| 10 et plus | référence |
| Région de la résidence | |
| Urbaine | 1,52*** |
| Rurale | référence |
| Perception de la variation du nombre d'actes criminels dans son quartier durant les cinq dernières années | |
| Augmentation | 1,628*** |
| Stabilité | 0,937 |
| Diminution | référence |
| Perception de la criminalité dans son quartier comparativement aux autres quartiers | |
| Plus élevée | 2,06*** |
| À peu près la même | 1,18*** |
| Moins élevée | référence |
| Victimisation | |
| Aucun incident de victimisation | 0,48*** |
| Incidents de victimisation | référence |

* 0,01 < p ≤ 0,05

** 0,001 < p ≤ 0,01

*** p ≤ 0,001

1. En utilisant la technique de régression logistique, la relation entre chaque facteur et la probabilité d'avoir changé ses activités ou évité de fréquenter certains endroits pour se protéger contre la criminalité est examinée en tenant compte des effets possibles de tous les autres facteurs dans le modèle.

2. Indique la probabilité d'avoir changé ses activités ou évité de fréquenter certains endroits par rapport à celle de la catégorie de référence, lorsque tous les autres facteurs du modèle sont maintenus constants.

3. Comprend les personnes qui sont veuves, divorcées ou séparées.

4. Comprend les personnes qui ont fait des études postsecondaires partielles, qui ont un diplôme d'études secondaires, qui ont fait des études secondaires partielles ou des études primaires partielles ou qui n'ont fait aucunes études.

Note : p est le niveau de signification. Par exemple, un niveau de signification de 0,05 dénote qu'il y a une probabilité de 5 % que les données de l'échantillon d'enquête indiquent une relation entre les variables alors qu'il n'existe en fait aucune relation dans la population.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2004.

Résumé

Les gens peuvent avoir recours à diverses stratégies afin de réduire leur risque de victimisation criminelle. L'ESG de 2004 a révélé que les Canadiens prennent plus souvent les mesures de prévention du crime qui entraînent des modifications de leur comportement, comme changer leurs activités ou éviter de fréquenter certains endroits; systématiquement verrouiller les portes de leur voiture lorsqu'ils sont seuls dans la voiture; déterminer leur trajet en fonction de leur sécurité; et vérifier qu'aucun intrus ne se trouve à l'intérieur de leur voiture avant d'y monter lorsqu'ils sont seuls. En outre, l'installation de systèmes d'alarme, de serrures et de barres de sécurité est assez courante. Toutefois, des mesures plus extrêmes, comme se procurer une arme à feu, ou déménager ou changer de résidence, le sont moins. De surcroît, les résultats de l'ESG de 2004 indiquent qu'un certain nombre de caractéristiques personnelles et du ménage, ainsi que de caractéristiques du quartier perçues sont associées à la prise de mesures de prévention du crime par les Canadiens.

Méthodes

Enquête sociale générale sur la victimisation

En 2004, Statistique Canada a réalisé pour la quatrième fois le cycle de la victimisation de l'Enquête sociale générale (ESG). Les cycles précédents avaient été menés en 1988, 1993 et 1999. L'enquête vise à produire des estimations de la mesure dans laquelle les Canadiens sont victimes de huit types d'infractions, à examiner les facteurs de risque associés à la victimisation et les taux de déclaration à la police, et à mesurer la crainte de la criminalité et les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

Échantillonnage

L'échantillon de l'ESG de 2004 sur la victimisation comptait 24 000 ménages dans les provinces, qui ont été choisis selon la méthode de composition aléatoire (CA). Lorsqu'un ménage était retenu, une personne de 15 ans ou plus était choisie au hasard pour participer à l'enquête. L'utilisation du téléphone pour sélectionner l'échantillon et recueillir les données signifie que l'échantillon provincial de l'ESG en 2004 représentait seulement les 96 % de la population qui avaient le service téléphonique. Les ménages n'ayant pas de téléphone, ceux qui avaient seulement un téléphone cellulaire et les personnes vivant en établissement ont été exclus. Ensemble, ces groupes représentaient 4 % de la population cible, ce chiffre n'étant pas suffisamment important pour fausser les estimations. Le taux de réponse pour l'échantillon du cycle 18 de l'ESG était de 75 %.

Limites des données

Comme c'est le cas de toute enquête auprès des ménages, les données de l'ESG présentent certaines limites. Les résultats étant fondés sur un échantillon, ils sont sujets à des erreurs d'échantillonnage. Si la population entière était interrogée, les résultats pourraient être un peu différents. L'écart entre les estimations produites à partir de l'échantillon et les chiffres qu'on obtiendrait d'un compte entier est appelé « erreur d'échantillonnage de l'estimation ». Dans le présent profil, on emploie le coefficient de variation (CV) pour mesurer l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation qui a un CV élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée parce qu'elle est trop peu fiable. Une estimation dont le CV se situe entre 16,6 % et 33,3 % doit être utilisée avec prudence; dans ce cas, on emploie le symbole « E ».

Lorsque nous comparons les estimations pour y relever les différences significatives, nous testons l'hypothèse selon laquelle la différence entre deux estimations est zéro. Nous construisons un intervalle de confiance de 95 % pour cette différence, et si l'intervalle contient un zéro, alors nous supposons que la différence n'est pas significative. Si, toutefois, l'intervalle de confiance ne contient pas de zéro, alors nous concluons que la différence entre les deux estimations est statistiquement significative.

Bibliographie

Brzozowski, Jodi-Anne, Andrea Taylor-Butts et Sara Johnson. 2006, « La victimisation et la criminalité chez les peuples autochtones du Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 26, n° 3.

Centre national de prévention du crime. 2000, *Prévention du crime situationnel*, Ottawa. Adresse électronique : ww4.psepc-sppcc.gc.ca/fr/library/publications/fact_sheets/situational/situatF.pdf (consulté le 2 octobre 2006).

Gannon, Maire, et Karen Mihorean. 2005, « La victimisation criminelle au Canada, 2005 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 7.

Miethe, Terance D. Mai 1995, « Fear and Withdrawal from Urban Life », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 539, n° 1, p. 14 à 27.

Ogg, Stacie. 2001, « Perceptions de la criminalité et crainte qu'elle suscite », *Un profil de la victimisation criminelle : résultats de l'Enquête sociale générale 1999*, sous la direction de Sandra Besserer, produit n° 85-553-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.

Statistique Canada. 2001, *Certaines caractéristiques du revenu (35), identité autochtone (8), groupes d'âge (6) et sexe (3) pour la population, pour le Canada, les provinces, les territoires et les régions métropolitaines de recensement*, Recensement de 2001 — Données-échantillon (20 %), produit no 97F0011XCB2001047 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.

Stratégie nationale pour la prévention du crime. 2002, *Fiche d'information : Prévenir le crime par le biais du développement social* (en ligne), Ottawa. Adresse électronique : ww4.psepc-sppcc.gc.ca/fr/library/publications/fact_sheets/cpsd/index.html (consulté le 2 octobre 2006).

Notes

1. Les victimes d'actes criminels comprennent les personnes qui ont indiqué avoir fait l'objet d'un crime dans les 12 mois précédant l'ESG de 2004.
2. Comprend uniquement les réponses des personnes qui marchent seules dans leur quartier quand il fait noir.
3. Comprend uniquement les réponses des personnes qui utilisent les transports en commun seules quand il fait noir.
4. On prévient le lecteur que le statut de minorité visible et le statut d'immigrant font l'objet d'un chevauchement important. Une forte proportion de la population des minorités visibles du Canada fait également partie de la population des immigrants, et l'inverse est aussi vrai. Lors de l'ESG de 2004, on a constaté que 79 % des membres de minorités visibles étaient également des immigrants et que 44 % des immigrants faisaient aussi partie d'une minorité visible.
5. Une analyse de régression logistique à plusieurs variables sert à vérifier les liens entre les variables tout en tenant compte des effets d'autres variables. Une association significative dans une analyse de régression logistique à plusieurs variables signifie qu'une variable indépendante particulière est toujours associée de façon significative à une variable dépendante après la prise en compte d'un grand nombre d'autres variables indépendantes (comme l'âge et le revenu) dans un test ou modèle statistique comportant une variable dépendante et plus d'une variable indépendante.
6. Il existe d'autres facteurs qui pourraient accroître ou réduire les probabilités de recourir à des mesures de prévention du crime, mais ceux-ci n'ont pas été étudiés dans l'ESG.
7. Au cours d'une série d'étapes, les variables indépendantes « propriété de la résidence », « type de logement » et « revenu du ménage » ont été supprimées parce qu'elles n'avaient pas d'incidence significative sur la probabilité de modifier ses activités ou d'éviter de fréquenter certains endroits. Toutes les variables pour lesquelles on a noté une incidence significative sur la probabilité d'utiliser cette mesure de protection ont été incluses dans un seul modèle final.

Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique Index cumulatif

Ci-dessous figure un index cumulatif des Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique publiés à date.

2006

L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime
La victimisation et la criminalité dans les territoires du Canada

2001

Les Autochtones au Canada
Les Canadiens handicapés
Les Canadiens peu alphabétisés
Les Canadiens à faible revenu
Les enfants et les jeunes au Canada
Les immigrants au Canada
Les groupes religieux au Canada
Les personnes âgées au Canada
Les minorités visibles au Canada
Les femmes au Canada